



Cotonou, le 18 juin 2025

La Directrice Générale

N° 230 /MTCA/SoLE/RMO/SA

COMMUNIQUE

Célébration du 1^{er} août : les axes à emprunter pour la circulation

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 65^{ème} anniversaire de l'indépendance du Bénin, il sera procédé à l'installation des tribunes sur le Boulevard de la Marina à hauteur de « l'esplanade de l'Amazone » à partir du **mercredi 25 juin 2025**. Cette mise en place entraînera une perturbation de la circulation sur ledit Boulevard.

Par ailleurs, cette modification du plan de circulation ne perturbera pas le trafic routier sur les autres axes dans la ville de Cotonou.

La déviation est organisée à hauteur de l'esplanade de l'amazone.

En vue de faciliter la circulation aux usagers de la route sur cette portion de trafic routier, il est établi le plan de circulation suivant :

- mise en place d'un décalage de la circulation sur la chaussée gauche pour les usagers venant du port autonome de Cotonou et sur la chaussée droite pour ceux venant de Novotel.
- cette portion servira de voie à double sens pendant les travaux.

Recommandations

Il est recommandé aux usagers de se conformer à cette modification de la circulation.

Les gros-porteurs ne sont pas autorisés à emprunter cette déviation. Ces derniers sont donc priés de passer par d'autres voies.


Roukiyath MAMAH-DJIMAN